



PAROLE D'EXPERT
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON



INVESTIR SUR LES ACTIONS JAPONAISES AVEC PASSION ET RESPONSABILITÉ

**Jean-François Chambon, gérant actions Japon
chez Ofi Invest Asset Management, présente
la gestion du fonds Ofi Invest ISR Actions Japon
dans un contexte de transformation structurelle
de l'économie nipponne.**

Comment définiriez-vous votre lien avec le marché japonais ?

Le Japon n'est pas seulement au cœur de ma carrière, c'est une passion, une partie intégrante de ma vie. Le fait d'être marié à une Japonaise depuis 34 ans et d'avoir effectué plus de 60 voyages au Japon m'a donné une connaissance approfondie de la culture, du mode de vie et du comportement des consommateurs Japonais. Ce lien intime avec le Japon, qui s'étend au-delà de mes simples liens familiaux, m'a permis de comprendre les subtilités du marché japonais qui sont souvent difficiles à appréhender pour un étranger.

Mes travaux publiés sur le Japon, dont trois livres et un autre à paraître, en particulier sur des entreprises telles que le groupe Nissin Foods⁽¹⁾, ont été un moyen d'améliorer ma compréhension de la culture d'entreprise japonaise. J'ajoute que la gestion du fonds Ofi Invest ISR Actions Japon s'effectue en binôme avec Julien Rolland dont les attaches et la connaissance du pays sont profondes.

Dans quel contexte de marché le fonds Ofi Invest ISR Actions Japon évolue-t-il ?

Le fonds offre une exposition directe au marché d'actions japonais, qui connaît actuellement d'importantes modifications structurelles. La dynamique d'inflation au Japon vit en effet un changement notable en s'éloignant de deux décennies d'inflation proche de zéro ou négative. Cette reprise durable de l'inflation laisse supposer un changement fondamental de son environnement économique qui pourrait donner naissance à de nouvelles opportunités d'investissement et à de nouveaux secteurs de croissance.

Les actions japonaises affichent des valorisations qui nous semblent favorables. La réforme en cours de la Bourse de Tokyo (« Tokyo Stock Exchange » ou TSE) pourrait être particulièrement bénéfique puisqu'elle vise à favoriser une meilleure compréhension des actions sous-évaluées. De plus, les modifications apportées au système de compte d'épargne individuel nippon (« Nippon Individual Savings Account » ou NISA) encouragent les particuliers japonais à investir dans des actions.

Dans le contexte de tensions géopolitiques actuelles entre la Chine et les États-Unis, nous constatons par ailleurs un regain d'intérêt de la part des investisseurs étrangers pour le marché boursier japonais.

Cet intérêt est notamment soutenu par la croissance bénéficiaire des entreprises japonaises qui devrait persister, selon nous, portée par la hausse des prix.

Un obstacle potentiel auquel le marché japonais pourrait être confronté est l'appréciation du yen, en particulier par rapport à un dollar en baisse, en cas de ralentissement macroéconomique mondial accompagné d'une baisse des taux d'intérêt. De telles fluctuations monétaires peuvent avoir un impact significatif sur les secteurs exportateurs et sur le sentiment de marché général.

S'il existe donc des indicateurs positifs pour le marché boursier japonais, le risque lié aux variations de la devise nipponne et les problèmes économiques mondiaux plus larges nécessitent l'adoption d'une approche prudente et stratégique. Notre objectif reste d'identifier les secteurs et les entreprises résilients dotés de fondamentaux solides et de pratiques durables qui s'alignent sur les tendances de croissance à long terme.

(1) Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Comment votre processus de sélection de titres est-il organisé ?

Notre processus d'investissement débute par une approche « top-down » qui analyse les tendances thématiques à long terme ainsi que les perspectives macroéconomiques. Cette vision stratégique nous aide à identifier les thèmes fondamentaux et les conditions économiques susceptibles d'influencer divers secteurs du marché.

À la suite de cette analyse globale, nous nous concentrons sur l'allocation sectorielle. Cette étape est essentielle car elle nous permet d'identifier les secteurs les mieux placés pour bénéficier des tendances macroéconomiques et des thèmes à long terme que nous avons identifiés.

Après avoir déterminé notre allocation sectorielle, nous procédons à la sélection de titres. Celle-ci passe par une analyse détaillée afin de sélectionner les entreprises de ces secteurs qui, selon nous, offrent un potentiel de croissance et s'alignent avec nos thèmes d'investissement.

Comment appréhendez-vous les critères extra-financiers dans le cadre de la gestion de ce fonds ?

Notre fort engagement à l'égard des principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constitue l'une des pierres angulaires de notre approche d'investissement. Nous pensons que l'intégration des facteurs ESG est non seulement importante sur le plan éthique, mais qu'elle fournit également une perspective à travers laquelle les risques et les opportunités à long terme peuvent être évalués plus efficacement.

Notre approche ESG dans le cadre de la gestion de ce fonds comporte un processus d'exclusion à deux niveaux : un filtre normatif et des exclusions propres à certains secteurs.

La première étape de notre processus ESG, le filtre normatif, exclut les entreprises impliquées dans des activités ou des produits controversés, à l'image des armes controversées. En plus du filtrage normatif, nous appliquons des exclusions propres à certains secteurs, évitant ainsi d'investir dans des secteurs présentant des risques ESG importants ou adoptant des pratiques non durables, notamment le tabac, l'huile de palme et le charbon thermique. Ces exclusions sont basées sur notre évaluation de la durabilité à long terme et des implications éthiques de ces secteurs, témoignant de notre engagement en faveur de l'investissement responsable, malgré les impacts potentiels sur la performance à court terme.

Notre fonds bénéficie du Label ISR (Investissement Socialement Responsable) qui traduit notre engagement en faveur de pratiques d'investissements responsables. Nous mettons ainsi en œuvre une approche « Best-in-Class » qui prévoit notamment l'exclusion des entreprises de chaque secteur classées dans le dernier quintile sur la base des classements MSCI ESG, ce qui nous permet d'investir uniquement dans des entreprises qui affichent de solides performances ESG par rapport à leurs concurrentes.

Notre engagement ESG s'étend au-delà du filtrage initial des investissements. Nous contrôlons en permanence la performance ESG de nos positions et nous collaborons avec les entreprises pour encourager l'amélioration de leurs pratiques ESG. Cet engagement actif⁽²⁾ reflète notre conviction qu'un dialogue constructif peut conduire à des changements positifs du comportement et des pratiques des entreprises.

Le principal risque associé à notre approche est la sous-performance potentielle par rapport aux indices de référence qui n'appliquent pas de contraintes ESG similaires. Cependant, nous pensons que cette approche est conforme à notre philosophie d'investissement à long terme et à notre engagement en faveur d'un investissement durable et responsable.

Quels sont les autres biais potentiels dans le cadre de la gestion du fonds Ofi Invest ISR Actions Japon ?

Notre approche d'investissement privilégie les entreprises de grande capitalisation, ce qui pourrait limiter l'exposition à des opportunités de croissance offertes par les petites et moyennes capitalisations.

Notre fonds est agnostique en matière de style de gestion. Il ne s'agit ni d'un fonds « growth » ni d'un fonds « value ». Cette flexibilité nous permet d'adapter notre approche d'investissement en fonction des conditions de marché.

Enfin, notre fonds se décline en diverses catégories de parts s'adressant à la fois aux grands investisseurs institutionnels et aux investisseurs particuliers. Il propose à la fois des parts couvertes (par rapport au yen japonais) et des parts non couvertes, offrant ainsi une flexibilité en fonction de l'appétit pour le risque et des préférences d'exposition de change de l'investisseur.

(2) Consulter notre politique de vote et d'engagement [ici](#)



Jean-François CHAMBON
Gérant actions Japon
Ofi Invest AM

Achévé de rédiger
le 26/02/2024



INFORMATION IMPORTANTE

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92012 – FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés et gérés par Ofi Invest Asset Management à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. FA24/0070/20022025.

